



Renseignement sur acte notaire suite à un décès

Par Cat85600

Bonjour

Un couple marié le mari vient de décédé.
De cette union il y a qu'un enfant unique
Majeur.

Le défunt était sous habilité général (tutelle)
Donc il avait son propre compte bancaire.

- Pas de bien immobilier
- Compte supérieur à 5000 euros

Quel acte notarial demandé pour cette situation?

Dans l'attente de vos réponses.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sur ce lien vous devriez trouver votre réponse :

[url=https://www.economie.gouv.fr/particuliers/succession-frais-notaire#]https://www.economie.gouv.fr/particuliers/succession-frais-notaire#[/url]